



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

MAIRIE DE BOLLENE

Place Reynaud de la Gardette - B.P. 207

8 4 5 0 5 BOLLENE

Téléphone: **04.90.40.51.88** / Télécopie: **04.90.40.51.72**

Objet du marché : Fourniture de matériel électrique pour l'entretien de l'éclairage public et des bâtiments

Durée du marché : L'Accord-cadre à bons de commande est passé pour une durée de un (1) an ferme à compter du 1 er janvier 2018, avec reconduction expresse de une (1) fois un an sans que la durée totale ne puisse excéder quatre (2) ans.

Lieu(x) d'exécution: Commune de Bollène.

Caractéristiques principales: Accord-cadre multi attributaire à bons de commande avec minimum et maximum passé en application de l'article 4 de l'Ordonnance n° 2018-899 du 23 juillet 2015 et des articles 78, 79 et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Il sera attribué à un maximum de 4 opérateurs économiques par lot.

Tranches et lots : le marché est composé de deux lots :

<Lot 1 Fourniture de matériel électrique pour l'entretien de l'éclairage public

Montant minimum HT annuel : 10 000 €

Montant maximum HT annuel : 65 000 €

Lot 2 : Fourniture de matériel électrique pour l'entretien des bâtiments

Montant minimum HT annuel : 10 000 €

Montant maximum HT annuel : 35 000 €

Cautionnement et garantie exigés : sans objet.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères indiqués dans le cahier des charges

1 – Le prix - (noté sur 60)

2 – Valeur technique – (noté sur 30)

- 2.1 Qualité du service (noté sur 10 points)

- 2.2 Service après-vente (noté sur 10 points)

- 2.3 Développement durable (protocole recyclage des lampes à expliquer noté sur 5 points)

- 2.4 Procédure de récupération des lampes usagées (noté sur 5 points)

3 - Le délai de livraison (note sur 10)

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Variantes : les variantes ne sont pas autorisées.

Modalités essentielles de financement et de paiement : Autofinancement de la Commune de Bollène.

Paiement : par mandats administratifs à 30 jours.

Délai de validité des offres (1) : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Retrait des dossiers et remise des offres :

Dématérialisation des procédures

Les réponses à la présente consultation pourront se faire soit par voie traditionnelle sur support papier, soit par voie électronique. Les soumissionnaires doivent choisir entre la transmission électronique de leurs candidatures et de leurs offres et leur envoi sur un support papier.

Les soumissionnaires peuvent retirer le dossier de consultation par voie électronique ou par voie papier sans contrainte sur leur choix de procédé de réponse.

En cas de réponse par voie électronique, une copie de sauvegarde peut être envoyée dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie.

Conditions de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est mis à disposition des entreprises sous forme papier et par voie électronique.

L'adresse pour télécharger les documents mis à la disposition des entreprises est la suivante:

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2017_CM_n96f0IY

ou par recherche au travers de la plate-forme <http://www.achatpublic.com>

Le certificat électronique utilisé pour ces signatures doit être reconnu par la procédure électronique et détenu par une personne ayant capacité à engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation. Les candidatures et offres signées à partir d'un certificat PRIS V1 ne pourront pas être acceptées.

Les candidats qui souhaitent retirer les documents de consultation sur support papier pourront l'obtenir gratuitement après en avoir fait la demande écrite par télécopie au 04.90.40.51.72 ou par mail (commande.publique@ville-bollene.fr).

Pour un retrait sur place, celui-ci s'effectuera aux services techniques de la Mairie, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16 h 00 , Place Reynaud de la Gardette – 84505 BOLLENE.

Date limite et conditions de remise des offres

La date limite de réception des offres est fixée en page de garde du règlement de consultation.

Les réponses des candidats pourront être communiquées soit par voie traditionnelle, soit par voie électronique. Les documents constituant les réponses transmises par voie électronique devront être signés électroniquement, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics (NOR : EFIM122915A).

Le certificat électronique utilisé pour ces signatures doit être reconnu par la procédure électronique et détenu par une personne ayant capacité à engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation.

Le signataire doit transmettre, avec le document signé, le mode d'emploi permettant de procéder aux vérifications nécessaires. Ce mode d'emploi doit contenir, au moins, les informations relatives à la procédure permettant la vérification de la validité, de la signature et l'adresse du site internet du référencement du prestataire ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire. Le signataire utilisera également l'outil technique de son choix pour apposer la signature, « sous réserve de fournir gratuitement les moyens nécessaires à la vérification de cette signature et de son certificat ».

Les types de fichiers acceptés pour l'envoi électronique des offres sont : pour les pièces écrites les formats doc, rtf, odt et pdf / pour les pièces graphiques les formats dwg et pdf ainsi que le format de compression zip.

Dans le cas d'une utilisation de la voie papier, les offres devront être remises contre récépissé, ou envoyées par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse suivante :

Service commande publique de la Mairie – Place Reynaud de la Gardette - B.P.207 – 84505 Bollène cedex
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 .

Les candidats doivent faire parvenir leur offre jusqu'aux dates et heures figurant en page de garde du règlement.

Les candidats transmettent leurs offres sous pli cacheté.

Adresses complémentaires :

Les renseignements d'ordre administratif et technique seront à adresser exclusivement par écrit au service commande publique – ville de Bollène, par télécopie au 04 90 40 51 72 ou par mail : commande.publique@ville-bollene.fr.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Ville de Bollène BP 207 84505 Bollène cedex - tél. : 04.90.40.51.88 /-Mail : commande.publique@ville-bollene.fr.

Date limite de réception des offres : mardi 12 décembre 2017 à 12 h 00

Date d'envoi de l'avis à la publication (mois en toutes lettres) : mercredi 22 novembre 2017